

**RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Honneur- Fraternité- Justice**  
**Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du**  
**Territoire**  
**Établissement d'exécution des travaux réalisés en matériaux locaux**  
**(ETR-ML)**



Appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour le recrutement des bureaux qui seront chargés de la supervision et du suivi des travaux d'extension des infrastructures scolaires du fondamental et du secondaire en deux lots distincts.

**AMI N°02/CPMP/ETR-ML/2023**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à la publication du PPM 2023 paru dans le site [www.armp.mr](http://www.armp.mr).
2. Dans le cadre du programme prioritaire ProPEP lancé par le Gouvernement, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a obtenu, dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds afin de financer la réalisation d'infrastructures scolaires.
3. L'Établissement d'exécution des travaux réalisés en matériaux locaux (ETR-ML) envisage, sur le montant de la convention de maîtrise d'ouvrage délégué avec MHUAT, de financer la prestation relative au recrutement des bureau qui seront chargés de la supervision et du suivi des travaux d'extension des infrastructures scolaires du fondamental et du secondaire
4. Les services d'ingénierie, objet du présent appel à manifestations d'intérêt AMI, portent sur la réalisation des prestations relatives à la supervision et le suivi des travaux d'extension des infrastructures scolaires du fondamental et du secondaire en deux lots distincts comme suit :

N° de lot	Infrastructure scolaire	Délai de travaux
Lot 3	Barkéol-Guerou- Boumdeid-Kankoussa- Kiffa- Zouleykha- Tidjikja, Soudoud, El Wahat et Tamourt N'aj	08 Mois
Lot 7	Aoujeft- Atar-Chinguitti- Maaden- NDB- Lejwad-M'hayeiratt-Blewakh	08 Mois

5. N'est pas autorisé à soumissionner :

/



- Les bureaux qui ont eu des projets résiliés avec L'Établissement d'exécution des travaux réalisés en matériaux locaux (ETR-ML) durant les deux dernières années.
  - Les bureaux qui ont des marchés en cours de signature (le jour de lancement du présent avis) ou d'exécution avec l'ETR-ML dépassant le nombre de deux marchés.
6. Les candidats intéressés et éligibles (en règle vis-à-vis de la CNSS et DGI pour les nationaux, et non faillite pour les étrangères qui doivent avoir un site internet URL actif et mentionné dans la réponse du candidat) , sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution des marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet/bureau, , Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
7. Les références requises pour la qualification sont les suivantes :
- Références générales : dans la supervision et le suivi des travaux
  - références spécifiques : dans le domaine de supervision et le suivi des bâtiments administratifs ou autres jugés similaires en nature et en volume au cours de cinq dernières années.
    - ❖ L'expérience générale 30% ;
    - ❖ L'expérience spécifique 70%.

**NB** : les expériences non attestées par un maître d'ouvrage public, parapublic ou une organisation reconnue, ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.

8. Une liste des candidats, qui ne saurait être supérieure à huit (8), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : de sélection fondée sur le moindre coût. La procédure de la sélection d'une liste restreinte sera conduite en application de la loi n° 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics et ses décrets d'application. La sélection sera fondée sur le moindre coût.
9. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

*n*



N°328 Ilot Not Tél 41103110.

**De 09h à 17h du lundi au jeudi et de 9h à 12h le vendredi**

10. Les dossiers de candidature, en version physique, rédigés en langue arabe ou française (seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ; en arabe ou accompagnées de leur traduction conforme dans l'une de ces langues seront prises en compte pour l'évaluation) et établis en deux exemplaires dont l'originale devront être adressés au plus tard le lundi 16 Octobre 2023 à 12 h TU à l'adresse indiquée ci-après :

Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics de l'Établissement d'exécution des travaux réalisés en matériaux locaux (ETR-ML)

(CPMP/ETR-ML) :

N°328 Ilot Not Tél 41103110 Et porter la mention :

AMI N°02/CPMP/ ETR-ML/2023

« Appel à manifestations d'intérêt national (AMI) pour le recrutement des bureaux qui seront chargés de la supervision et du suivi des travaux d'extension des infrastructures scolaires du fondamental et du secondaire en deux lots distincts

Les plis seront ouverts le 16-10-2023 à 12h05 min au siège de l'ETR-ML

Mohamed Moctar Cheikh Seydi Hasni

